48e ANNÉE (5e série) N° 14 2 AVRIL 1931

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

§ **I. Les faits.** — I. La crise économique, du point de vue catholique. — 1. Ce que l'Economie matérialiste a fait de l'Industrie. — 2. Les conséquences. — 3. Le problème moral. — 4. La solution catholique. — 5. Sa merveilleuse opportunité.

II. Autour des directives sociales de S. E. le Cardinal Verdier : la tâche du collège chrétien.

III. La Lettre pastorale de Mgr Ruch sur la doctrine sociale de l'Eglise.

IV. Où en est l'application de la loi des Assurances sociales ?

§ **II. Les Livres.** — 1. Robinot-Marcy, *Aux prises avec l'apostasie des masses.* — 2. G. Guitton, *1891 : Une date dans l'histoire des travailleurs.* — 3. Association du Mariage chrétien : *L'Eglise et l'Eugénisme ;* — *Les billets de l'Oncle Benjamin.*

§ I. — Les faits

I. — La crise économique, du point de vue catholique

La redoutable crise économique par laquelle passe le monde, et dont d'autres pays souffrent plus encore que nous, ne peut pas ne pas trouver écho ici. Il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur des questions qui ne sont pas de notre compétence, et nous laisserons sans peine à de plus qualifiés le soin de se prononcer sur l'opportunité d'une trêve douanière, par exemple. Nous voudrions seulement aborder le problème par son côté moral, celui sur lequel tous nous devons être éclairés. Là du moins, le prêtre est dans les limites de sa compétence. Et comment laisserait-il ignorer que l'Eglise ne se désintéresse pas de ce qui est une vraie catastrophe mondiale, d'un chômage sans précédent [1], cause actuelle de tant de souffrances, et si gros de menaces pour l'avenir ? [2].

1. Cela devait arriver. Le rôle de *prophète après coup* est au moins aussi déplaisant que ridicule. Pourtant, il est des fautes si lourdes que la merveille serait qu'elles restassent longtemps impunies. On n'a pas oublié la fulgurante apostrophe d'Ernest Hello à Henri Lasserre : « Mon ami, je m'étonne... Je viens de passer devant les Tuileries, et elles ne brûlent pas encore... Les Barbares tardent bien à venir !... Que fait donc Attila ? [1]. » Et cela était dit dans les jardins de l'Exposition universelle en 1867. L'année suivante, du haut de la chaire de Ste-Clotilde, Mgr Mermillod essayait d'inquiéter ces heureux de la vie chez qui les premiers grondements de la colère populaire n'éveillaient que de l'indignation : « L'Internationale, sachez-le bien, c'est à la fois une doctrine qui s'affirme, une armée qui s'avance, une église qui s'organise [2]. » A travers la première, il voyait la troisième Internationale. On ne viole pas impunément les lois essentielles posées par Dieu pour régir le monde, lois que, de plus en plus, l'Eglise semble rester seule à garder. S'il plut au Créateur, dès l'origine, de déléguer à l'homme ses droits souverains sur la création, c'était afin qu'il l'utilisât pour en vivre, afin que tous les hommes qui devaient de par sa volonté remplir la terre y trouvassent par le travail des moyens d'existence : « *ut sint illis in escam.* » L'agglomération industrielle d'aujourd'hui a beau ne ressembler en rien à l'Eden primitif, les lois essentielles du monde n'ont pas changé. L'Industrie doit assurer à présent ce à quoi suffisaient jadis la cueillette et la chasse. Et c'est si vrai, qu'un des grands capitaines de l'Industrie moderne, Henry Ford, en a fait un des aphorismes dans lesquels il aime à couler sa philosophie : « L'Industrie a pour objet l'utilité générale. » C'est parler d'or. A chacun de voir et de dire jusqu'à quel point les faits traduisent le principe.

Dans une magistrale étude sur la Finance internationale, le P. Danset a pu écrire : « Ce n'est même plus médire d'elle que de constater, fût-ce pour le déplorer, que la constitution matérielle et formelle du monde de la Finance, tout comme celle d'ailleurs des autres fonctions économiques..., que la constitution financière du monde moderne est bien plus directement, plus irrésistiblement et efficacement orientée au lucre qu'à la fonction [3]. » L'actualité nous en offrait tout récemment une

[1] On lira avec grand profit sur cette question l'article signé C. A. R. dans la *Chronique Sociale* de janvier dernier.

[2] En gros et sauf indication contraire, toute la documentation de cette étude, faits et textes nous a été fournie par *Les Réalités* le très précieux bulletin quotidien du *Comité national d'Etudes Sociales et Politiques* S'il nous semble à propos de le rappeler ici ou là, qu'on veuille bien s'en souvenir ailleurs. Cette déclaration est, dans notre pensée, tout ensemble un acte de probité et une garantie pour le lecteur.

[1] Introduction d'H. Lasserre à *L'Homme* d'E. Hello.

[2] Cité par G. Guitton, *1891*, p. 25, 26 ; nous rendrons compte plus loin de cet ouvrage.

[3] Compte Rendu de la *Semaine Sociale du Havre*, p. 185.

illustration que les non-initiés ont dû trouver stupéfiante. Un ancien ministre a tranquillement reconnu, devant la Commission parlementaire d'enquête sur les scandales financiers, qu'il *ne savait même pas quel était le genre d'activité* de l'*Omnium industriel* dont il était administrateur, mais qu'il avait participé aux bénéfices sous forme de tantièmes : la fonction l'intéressait moins que le lucre.

La loi de Dieu, ou, si l'on aime mieux, la loi de la nature, c'est la production réglée sur la consommation commandée elle même par les besoins vrais, donc par la fin, de l'homme, non par ses convoitises ou ses fantaisies. Est-il besoin de rappeler la grande loi de l'industrie moderne ? Il faut produire, produire toujours plus, produire en réduisant au minimum les prix de revient pour activer la consommation et la vente, et par tous les moyens stimuler l'acheteur afin de pouvoir produire plus, de gagner plus. Il y aurait beaucoup à dire sur certains de ces moyens. H. Ford déclare, par exemple, qu'il préfère occuper 50 ouvriers à 8 dollars par jour que 200 à 2 dollars ; car, dit-il, l'ouvrier à 8 dollars pouvant mettre de côté, sera aussi un bon consommateur, un bon acheteur. Le calcul est habile. Mais on sait que le chômage a commencé aux Etats-Unis quand on a, par un euphémisme cruel, « libéré » des ouvriers peu payés pour les remplacer par un nombre moindre de spécialistes à haut salaire, ou par des machines. Mais passons. Donc, il faut produire. La production accélérée donne aux affaires une prospérité dont on n'avait jamais eu l'idée. Le souci de réduire les frais pousse à la concentration des industries, qui, tenues en de fortes mains, bien dirigées, assurent des bénéfices toujours plus grands. L'organisation très ingénieuse des ventes à tempérament permet de faire rouler l'argent avant même qu'on ne le possède. Une publicité coûteuse, mais qui « rend », ouvre de nouveaux débouchés en créant des besoins nouveaux à satisfaire [1]. La prospérité générale va croissant ; ou du moins on le dit.

Un temps nous l'avons cru. Qui donc n'a pas été quelque jour ébloui par les fortunes d'Amérique : 10 à 15 milliards pour le roi du pétrole John D. Rockefeller junior, d'après sa dernière déclaration de revenus qui portait sur 315 millions ; 25 milliards pour H. Ford et son fils Edsel, lorsque le Nizam de Hyderabad *n'a que* 12 milliards d'or dans ses caves ? Qui donc n'a pas été remué par des annonces de ce genre : « Les industries de l'aviation viennent de réunir une douzaine de firmes sous la direction de la *Curtiss-Wright-Corporation* avec 70 millions de dollars de capitaux » ? ou encore : « La *Postum C°* fabriquant des cafés sans caféine, a absorbé des maisons fabriquant des farines à gâteaux, des gelées, du chocolat, du cacao, des mayonnaises, de la noix de coco séchée, du tapioca, des sirops de table, des poudres à lessive, des confitures, etc. ? » La façade était si éblouissante qu'on put, un temps, ne pas chercher à voir ce qu'elle cachait. On le sait aujourd'hui.

Des 2.000 millionnaires que comptait, il y a deux ans, la *Park Avenue* de New-York [1], combien ont résisté à tant de kracks successifs ? D'ailleurs, on nous dépeignait la vie de ces nouveaux riches sous des couleurs plutôt sombres : « Ils boivent, dansent et jouent au bridge... Qu'ils soient chez eux ou qu'ils aillent en Californie, en Floride, à Cuba, au Caire, à Paris, à Vienne, à Deauville ou à Biarritz, ou à Saint-Sébastien, partout ils boivent, ils dansent, ils jouent au bridge. Quelle vie ! Où qu'il aille, le millionnaire de ce type est condamné à manger une riche nourriture, à boire des liqueurs coûteuses, à danser et à jouer... Le pauvre diable ne peut porter qu'un seul complet à la fois... Il ne peut conduire qu'une seule automobile à la fois... Faut-il s'étonner qu'il s'ennuie ? Faut-il s'étonner que ses artères durcissent, que son cœur faiblisse, qu'il disparaisse bientôt ? [2]... » On était quand même tout fier, outre-Atlantique, de pouvoir écrire : « L'armée des Soviets, la plus grande du monde, dépense moins pour sa nourriture et son vêtement que *Park-Avenue* ne dépense chaque année [3] ! »

Parfois, on essaya de justifier par des considérations inattendues cette existence aussi peu morale qu'enviable : et la tentative n'est pas d'hier. Même les excès du mauvais riche tournaient, assurait-on, à l'avantage de la société : « Ses indigestions font vivre les médecins et les pharmaciens ; sa vanité sustente les parasites ; son indolence entretient de nombreux serviteurs. » Nous n'aurions pas osé reproduire cette phrase si elle n'était d'Emile Ollivier. A quoi G. Goyau faisait déjà, il y a près de quarante ans, cette réponse cinglante : « Quand le riche sustentera autant de parasites qu'il y a de pauvres, nous prônerons avec M. Emile Ollivier la vertu sociale de ses indigestions. Provisoirement, nous estimons que Dieu en créant les fruits de la terre ne proposait pas la dyspepsie à une catégorie de privilégiés, mais une nourriture à tous les hommes [4]. » Et des dyspeptiques d'hier, combien sont aujourd'hui réduits à la portion congrue ! Qui sait si le bonheur n'est pas revenu à plusieurs, du coup qui causa leur ruine ?

La spéculation devait aboutir là. On a joué de la publicité tant qu'on a pu. On a multiplié les besoins factices Au dire, paraît-il, de tel fabricant américain d'horlogerie, il était impossible de bien vivre si l'on ne possédait trois montres ! En France, où nous avons toujours peur d'être en retard, un ancien ministre, Président d'une dou-

[1] Cette question de la publicité soulève, quand on y prend garde, quantité de problèmes moraux. Voir sur ce sujet l'excellent article de J. Hours dans la *Chronique Sociale* de décembre 1930.

[1] Chiffre emprunté par les *Réalités* à la *North American Review* de janvier 1929.
[2] *Saturday Evening Post*, de New-York, 20 juillet 1929 (dans *Réalités*).
[3] *North American R.*, loc. cit.
[4] Cité par le P. Guitton, *1891*, p. 115.

zaine de Conseils d'administration divers, recherchant dans une réunion d'études de l'Académie des Sciences Coloniales les moyens susceptibles d'ouvrir à notre industrie de nouveaux débouchés dans nos colonies, n'a pas craint de proposer celui-ci : « Il nous faut développer la coquetterie féminine locale, car, avec le désir très naturel qu'ont les hommes de satisfaire les fantaisies de leurs compagnes, nous trouverons là, en même temps qu'un débouché féminin, un vigoureux stimulant au travail masculin. » Manière bien moderne de comprendre le rôle moralisateur de la Civilisation et de la Colonisation ! — Il y eut pis encore, pourtant : et qui de nous ne s'est senti monter le rouge au front, en apprenant que la France était au nombre des puissances qui, à Genève, ont fait obstacle à la limitation de la production de l'opium [1] ? Qu'on pense aux ravages des « drogues » et qu'on dise si ces « intérêts »-là n'étaient pas les derniers à protéger ! Faudra-t-il donc définitivement admettre que l'argent n'a plus d'odeur ?

2. « En dépit des mirages américains et des hymnes à la production, la sagesse commande de dénoncer l'illusion d'après laquelle le progrès consiste à multiplier les producteurs et les consommateurs de superflu [2]. » N'est-il pas évident qu'un jour devait fatalement arriver où l'équilibre se romprait entre une production accélérée jusqu'à un rythme vertigineux, et une consommation qui n'arriverait plus à la rejoindre ? Veut-on des chiffres ? « L'industrie américaine de l'automobile est aujourd'hui équipée pour produire 8 millions de voitures par an, alors que la consommation mondiale en 1929 n'a pas dépassé 6.295.000 voitures. L'industrie américaine de la chaussure peut produire 900 millions de paires par an : la consommation américaine n'est que de 300 millions de paires. Les mines sont équipées pour produire 750 millions de tonnes de charbon par an, alors que le marché américain ne peut absorber que 500 millions de tonnes. Les puits de pétrole peuvent produire 5.950.000 barils par jour, alors que la consommation correspondante n'a jamais dépassé 4 millions de barils. La capacité de production de l'acier aux Etats-Unis est de 66 millions de tonnes ; elle a dû être réduite en 1930 à 40 millions de tonnes. L'industrie lainière avait en 1927 une capacité de production de 1.750 millions de dollars ; la production actuelle est de 656 millions de dollars... » Il est d'ailleurs évident que l'Industrie est incapable de remédier seule aux maux issus de son imprévoyance. Les perspectives qu'elle nous laisse entrevoir ne sont rien moins que rassurantes. Le grand industriel allemand M. Rechberg, pour qui la crise économique a sa cause dans la disparition ou le rétrécissement progressif des marchés mondiaux, estime que « si les Etats de l'Europe ne peuvent plus exporter leurs produits industriels, 70 millions d'hommes en Europe occidentale et centrale seront condamnés à la mort. Or, comme ils ne mourront pas tranquillement de faim, ils vont s'entretuer en des guerres civiles et des révolutions. Et le Kremlin espère que la fin d'une telle révolution sera le triomphe du bolchevisme dans l'Europe tout entière. » On a repoussé tant qu'on a pu l'échéance : elle n'est que plus douloureuse.

La situation présente est extrêmement sérieuse. « Nous pourrions, écrivait récemment le chroniqueur social de la *Croix*, M. G. Viance, dresser la carte économique de la plupart des branches de l'industrie, de la métallurgie, de la construction mécanique, de la construction électrique, de l'industrie sucrière, pour montrer le nombre d'entreprises... qui ont dû entrer une à une dans le cercle des concentrations..., prendre la forme de ces sociétés impersonnelles où les hommes travaillent comme des demi-aveugles sans jamais voir la figure d'un vrai chef [1]. » Voit-on les conséquences d'un tel régime ? C'est la Finance cosmopolite qui « contrôle » les entreprises jadis indépendantes. Comment ne ferait-elle pas pression plus haut ? On en citerait maint exemple dans la vie politique des différents Etats. — On n'en manquerait pas pour les relations internationales elles-mêmes. Qu'on pense au conflit de Mossoul qui tint, plusieurs années durant, le monde entier en haleine et le mit à deux doigts d'une nouvelle conflagration universelle ! Combien de braves gens ne comprirent absolument rien à ce démêlé anglo-turc auquel se passionnait l'Amérique, jusqu'au jour où ils l'étudièrent tout simplement « aux lueurs du pétrole » ! C'est le titre même d'un article... lumineux du P. Bertheloot [2], qui fut pour beaucoup de profanes une révélation et pourrait l'être encore. Ce que le grand public prenait pour un différend politique n'était, en réalité, qu'une phase du conflit des deux *puissances* qui se disputent l'impérialisme du pétrole, la *Standard Oil* et la *Royal Dutch Shell*. « L'homme s'agite, les pétroliers le mènent. » *Utinam bene !...* Plus récemment, à la Haye, l'an dernier (janvier 1930), lors de la conférence de liquidation de la guerre, M. Tardieu dut entreprendre une négociation à part, officieuse mais non moins sérieuse, avec le roi des allumettes, Iwar Kreuger, créancier de l'Allemagne pour de telles sommes qu'on craignit un moment de le voir faire échouer le placement des obligations Young. Un seul homme eût pu rendre vains les efforts des diplomates en vue de mieux assurer la paix du monde ! Si le Socialisme laisse faire, voyant en ces concentrations progressives les étapes du retour total à l'Etat, est-ce vraiment bien rassurant ?

Nous ne nous étendrons pas sur les répercussions individuelles, plus ou moins inquiétantes.

[1] Voir sur cette très grave question le *Correspondant* du 25 sept. 1930 (article de A.-M. Toledano), et *Chronique Sociale* d'oct. 1930 (article de M. Gand).

[2] A. Bridoux, *Eloge de la simplicité*, dans *Le Van*, mars 1930.

[1] *Croix*, 13 déc. 1930.

[2] *Etudes*, 5 mai 1923.

C'en est une que la main-mise des rois de l'Industrie sur l'activité, donc aussi sur les moyens d'existence de multitudes de travailleurs : 600.000 en 1926 chez H. Ford, qui « contrôlait » ainsi environ 3 millions de vies humaines, presque la population du Danemark ! Quelle tentation qu'un tel pouvoir entre les mains d'un homme, à moins que toutes les passions n'aient perdu sur lui tout empire ! Quel danger, s'il n'est pas la sagesse et la prudence mêmes ! C'en est une autre, et combien pire que le chômage ! De par Dieu, tout homme venant sur terre doit y trouver normalement par son travail le moyen de vivre ; par la faute de l'Economie matérialiste, 20 millions d'hommes [1] peut-être déjà ne le peuvent plus.

3. Or, ce qu'il faut qu'on sache, c'est que le problème économique recouvre un problème moral, qui est même le vrai problème. Sans doute, la puissance d'achat de la Russie et de la Chine est anéantie, et celle des Indes paralysée. Mais à supposer même que ces marchés soient restitués demain à la grande industrie, combien lui faudrait-il d'années pour les submerger sous le flot montant de ses produits ? Force est à l'Industrie d'en convenir. Ecoutons encore M. Rechberg : « Les chefs d'industrie européens, ainsi que les directeurs des grandes banques européennes, n'ont pas encore reconnu tout le danger de la situation. Ils croient encore que les industries européennes, l'Economie européenne et avec elle d'ailleurs toute l'Economie mondiale, souffrent seulement d'un mal passager, qui pourra se guérir et se guérira de lui-même avec l'aide seulement de quelques médicaments et de calmants. Mais, en réalité, l'Economie européenne et avec elle l'Economie mondiale ont le cancer qui les fera certainement périr bien rapidement si elles ne sont pas opérées, c'est-à-dire s'il n'intervient pas une politique de très grande envergure. » — On ne nous dit pas, et pour cause sans doute, ce que sera, en fin de compte, cette politique. Nous pouvons, nous, aller plus loin. Elle devra dénoncer et combattre « cet appétit des choses matérielles et superflues qui se manifeste dans toute la société » et fait le malheur de tous. « En vérité, le contentement est possible presque à la limite de la satisfaction des besoins naturels et à peu de frais... D'ailleurs, il ne s'agit pas ici de bonheur seulement, mais de justice. C'est en effet par leurs désirs immodérés de l'inutile que les hommes s'empiègent dans l'iniquité, s'asservissent les uns les autres, s'asservissent les uns aux autres... L'indispensable est aisément accessible et chacun peut se l'assurer par son propre travail et sans mettre le prochain à contribution. Or, la justice commande souverainement que nul ne consomme plus de travail qu'il n'en peut fournir [2]. » La preuve est faite, et trop bien faite, que les *Forces économiques* même appuyées des fameuses *Puissances d'argent* sont incapables de faire le bonheur des hommes : leur faillite est retentissante. L'heure des *Forces morales* a sonné et on comprend dès lors que les déclarations du Président Doumergue à l'Archevêque de Paris nouvellement promu étaient tout autre chose que le compliment délicat d'un homme d'esprit. Le remède, le grand remède, c'est en fin de compte le retour à la simplicité chrétienne. Tant que la vue de ces fortunes colossales, si rapidement édifiées parfois, fera tourner tant de têtes par le monde, tant qu'y sévira cette fièvre de gagner et de jouir que rien ne peut calmer, tous les remèdes qu'on imaginera ne seront que de misérables palliatifs. Ce qu'il faut qu'on sache, ce qu'il nous appartient, à nous, de proclamer bien haut pour que nul n'en ignore, c'est que l'Eglise a fait tout ce qui était en elle pour empêcher cela, c'est que le monde pâtit de ne l'avoir pas écoutée.

4. Nous ne remonterons pas à Léon XIII, dont *Rerum Novarum* traduisit l'émouvante protestation contre la « cupidité effrénée, l'usure dévorante, l'inhumanité d'un petit nombre de riches et d'opulents imposant un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. » Mais peut-être ne sera-t-il pas inutile de rapporter, d'indiquer tout au moins quelques témoignages récents, répondant bien à la situation actuelle, qu'un prêtre pourrait, le cas échéant, utiliser. Nous citerons seulement quelques phrases : elles diront assez l'intérêt des documents, auxquels chacun voudra se reporter.

Ce que tout catholique doit savoir, c'est que le Socialisme n'est pas la seule erreur que l'Eglise dénonce dans le domaine des systèmes économiques. — Les Evêques belges l'ont dit dans leur Lettre collective de 1925 [1], dont les enseignements sociaux furent heureusement condensés en cette phrase lapidaire : « Tout n'est pas mauvais dans le Socialisme, pas plus que tout n'est bon hors du Socialisme. » — Plus explicites, les Evêques d'Autriche instituent le procès en règle du « Capitalisme de Mammon » parallèlement à celui du Socialisme [2]. « Jamais et nulle part l'Eglise n'a permis ou même favorisé le Capitalisme.. L'Eglise catholique condamne le Capitalisme exploiteur et athée..., ce Capitalisme qui emploie toutes les forces économiques du peuple non plus seulement à subvenir aux besoins, mais encore à travailler à l'enrichissement monstrueux d'un seul [3]. L'Industrie s'est appliquée sans cesse à étendre davantage

[1] Ce chiffre, que nous empruntons à *Figaro* du 23 janvier 1931, ne comprend pas les chômeurs innombrables de la Chine et des Indes, où la famine est maintenant endémique.

[2] A Bridoux, *Eloge de la simplicité, loc. cit.* — On ne comprendrait pas la dernière phrase si l'on oubliait, si l'on prétendait surtout méconnaître la très grande inégalité naturelle des hommes quant à la puissance de travail prise quantitativement ou qualitativement. La justice ne s'oppose d'aucune manière à ce qu'un homme doué d'une puissance de travail exceptionnelle en occupe un grand nombre d'autres : c'est même tout à fait dans l'ordre. Elle ne condamne que les paresseux, pour qui personne ne sera jamais plus sévère que S. Paul : « Qui non laborat, nec manducet. »

[1] *Documentation catholique*, 11 avril 1925.

[2] *Doc. cath.*, 22 mai 1926, col. 1287 sq.

[3] Aux Etats-Unis, 1 °/° de la population possède 59 °/° des richesses, 12 °/° possèdent 31 °/° des richesses et 87 °/°, 10 °/° des richesses : chiffres donnés par James J Davis, Secrétaire d'Etat pour le Travail Est-il étonnant que le président Hoover estime que la charité privée doit assumer la charge des secours aux chômeurs ?

son domaine, sans lui assigner aucune limite, cherchant toujours à créer de nouvelles jouissances et à conquérir de nouvelles richesses. Il en est résulté un préjudice pour les autres professions, du désordre dans la vie économique, et la lutte économique des Etats entre eux. Cette concurrence a abouti à des guerres, dont la guerre mondiale que nous avons vécue est le plus terrible exemple... » — Même fermeté sous la plume du cardinal Schulte, archevêque de Cologne, dans ses *Directives sociales* de 1926 [1] : « Nous appellerons la soif de produire qui considère l'activité économique, exclusivement comme un moyen d'acquérir, par le profit, de plus grandes jouissances dans la vie ou plus de puissance économique et d'autorité sociale..., nous l'appellerons d'un mot : *le Mammonisme*... Il réunit dans son concept la somme de tous les abus causés par le mauvais fonctionnement de l'ordre économique capitaliste. Cet esprit et ses conséquences doivent être réprouvés. » — L'Amérique a trop contribué au développement du Mammonisme pour que sa voix ne se fasse pas entendre ici. Ecoutons donc Mgr Mac Nicholas, archevêque de Cincinnati [2] : « L'Industrialisme peut se demander s'il est juste que des fortunes puissent s'accumuler sans limite. Un système qui permet à un individu, dans le cours d'une vie humaine, d'entasser une fortune de 100 millions de dollars, par exemple, est un système qui est mauvais en principe et expose la société à un grave péril. » Et comme s'il avait voulu répondre d'avance à une tentative de justification basée sur l'heureux emploi des fortunes ainsi amassées, le cardinal O'Connell, archevêque de Boston, n'a pas craint de dire : « Il fut autrefois un temps où je désirais que tous nos catholiques fussent favorisés par la fortune, mais aujourd'hui je pense autrement. A part quelques exceptions, les catholiques devenus riches ferment leur bourse, tandis que les non-catholiques distribuent des millions pour des œuvres bonnes et scientifiques [3]. » — La *Condamnation du Capitalisme moderne*, par Mgr Kordac, archevêque de Prague, a paru sous ce titre même dans l'*Osservatore Romano :* ce n'est pas pour en diminuer l'autorité [4] : « ... Nous vivons à une époque d'égoïsme et de décadence. Cette décadence est l'effet d'un Capitalisme immoral, improductif, accumulé par des accapareurs et des spéculateurs, isolés ou associés en banques et en cartels. Tout le capital qui reste inerte est le fruit du travail fécond des mains ouvrières et de l'intelligence des employés : ... il devient la cause principale de l'appauvrissement et de la décadence... Le pauvre est aujourd'hui sous la main des jouisseurs qui ne veulent pas reconnaître que l'homme le plus pauvre a droit à la vie, au pain, au vêtement, à la famille [5]. Qui peut aujourd'hui assurer aux pauvres que leurs enfants, un jour, auront de quoi manger, et qu'ils n'auront pas à souffrir la misère comme eux-mêmes la souffrent aujourd'hui ? »

Déjà, en 1929, le cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, écrivait au nom du Saint-Père à Mgr Walterbach [1] : « Notre société moderne, s'étant détournée du Christ et des préceptes évangéliques de la justice et de la charité, a conduit un nombre immense d'individus à exploiter le système économique existant à l'avantage exclusif de leurs intérêts personnels, mais au détriment de ceux d'autrui ; ils ont ainsi donné à la question sociale une tournure et une solution qu'on ne peut vraiment pas qualifier de chrétiennes. » Ce rappel des enseignements de Léon XIII ne pouvait suffire à Pie XI. Aussi le monde n'a-t-il été nullement surpris de l'entendre, en son magnifique discours de Noël dernier [2], déplorer « ce chômage si largement répandu... qui fait sentir toujours plus vivement le besoin d'une meilleure organisation sociale et internationale, inspirée de plus de justice et de charité chrétienne, et qui, sans renverser l'ordre établi par la divine Providence, rende possible et effective entre les diverses classes et les divers peuples la collaboration fraternelle utile à tous, au lieu de la concurrence dure et effrénée nuisible à tous, et à plus ou moins brève échéance désastreuse. » Et plus loin : « Il est, hélas ! difficile que règne et dure la paix intérieure des intelligences et des cœurs entre citoyens et classes sociales, si de forts motifs de conflits entre citoyens et classes sociales surgissent et durent, à cause d'une distribution et d'une proportion non équitable des avantages et des charges, des droits et des devoirs, de la contribution du capital, de la direction et du travail et de la participation à ces fruits qui peuvent seulement être produits par leur collaboration amicale. » Moins mesuré, moins calme, le jugement serait-il aussi fort ?

5. On sait quel immense retentissement ont eu déjà ces graves paroles, et aussi l'émouvant appel du Pape à la paix, son adjuration aux Etats civilisés, son refus de croire qu'il s'en puisse trouver un seul « qui veuille devenir si monstrueusement homicide et presque certainement suicide. » Le Saint-Père ne manque pas une occasion d'inviter tous ses fils à faire tout ce qui dépend d'eux pour pénétrer d'esprit chrétien les institutions au milieu desquelles ils ont à vivre, de recommander ce qu'on nomme « la politique de la présence. » Tout récemment, encore, il disait à un évêque que le Catholicisme n'est pas une bastille où l'on s'enferme, mais un levain qui doit se répandre partout pour transformer le monde. Cette politique, il la pratique résolument lui-même, et avec quel succès ! Un de nos ministres les plus en vue disait au cardinal Verdier retour de Rome sa « reconnaissance infinie » envers le Pape pour son dis-

[1] *Documents de la Vie Intellectuelle*, 20 mai 1930, p. 343.
[2] *Dossiers de l'Action populaire*, 25 janv. 1929, p. 121.
[3] *Doc. cath.* 12 mars 1927, col. 676.
[4] *Dossiers de l'Action populaire*, 25 déc. 1930, p. 2044-45.
[5] Le compte rendu du congrès de l'A. M. C. sur l'*Eglise et l'Eugénisme* nous fournira l'occasion de dire comment certains proposent de résoudre le problème de la subsistance de la famille ouvrière.

[1] *Documents de la Vie Intellectuelle*, 20 mai 1930, p. 359.
[2] *Doc. Cath.*, 3 janvier 1931.

cours de Noël. Le moment est donc passé des timidités et des hésitations, d'ailleurs assez compréhensibles.

L'Eglise veut reprendre sa marche en avant, ou plutôt c'est déjà chose faite, et l'influence de l'Evangile se fait de nouveau sentir, pour le plus grand bien des peuples, là où les mots d'ordre du Pape sont filialement reçus, où son exemple est suivi. On sait ce que lui doivent nos frères de l'Etranger dont l'obéissance fut plus prompte et plus active que la nôtre. Le *Temps*, dont les attaches protestantes sont assez connues, en convenait dans un article qui méritait d'être remarqué et qui le fut [1] : « Le Pape est plus puissant qu'il ne le fut jamais... Depuis la guerre... tous les peuples se tournent vers le Prince apostolique... Et ce ne sont pas les monarchies qui appellent à l'aide, mais des voix parlementaires et des voix populaires. En 1928, fait nouveau dans l'ère moderne, trois prélats occupaient les fonctions de président du Conseil : Mgr Seipel à Vienne, Mgr Sramek en Tchéco-Slovaquie, Mgr Korochetz en Yougo-Slavie, tandis que Mgr Kaas dominait le Centre allemand [2] et que Mgr Nolens dirigeait le parti le plus nombreux dans les Chambres hollandaises. » L'auteur eût pu y joindre Mgr Vass, alors depuis huit ans ministre du travail en Hongrie, dont 100.000 hommes suivirent le cortège funèbre ; et il eût pu souligner le fait que tous ces pays sont à majorité protestante ou très divisés au point de vue religieux. Donc, la méthode est bonne. Que ne peut-on pas en attendre chez nous quand nous l'aurons résolument adoptée !

II. — Autour des directives sociales de S. E. le cardinal Verdier

Evidemment, il y a là une œuvre de longue haleine à entreprendre. La préparation des jeunes n'en apparaît que plus nécessaire. A quelque classe, d'ailleurs, qu'ils appartiennent, l'erreur les guette, et il est du devoir des éducateurs de la combattre, mieux encore, de la prévenir, sous quelque forme qu'elle se présente : « *Principiis obsta...* » Les jeunes des classes laborieuses ont besoin d'être mis en garde contre le Socialisme et ses manifestations multiples, dont l'envie et la haine, condamnables toujours, même quand l'homme n'est pas, lui, sans excuse. Ceux des classes aisées doivent être prémunis contre le Mammonisme sous toutes ses formes, et ce qu'on nomme *l'esprit bourgeois* n'est pas la moins insidieuse. C'est assez dire l'opportunité des directives sociales données il y a un an par S. E. le cardinal Verdier à l'issue du Congrès diocésain de Paris [3].

Ces directives retinrent aussitôt l'attention, non seulement des diocésains du Cardinal, mais de tous les catholiques de France ; la haute autorité de leur auteur, sa compétence indiscutée en des questions auxquelles il a consacré, des années durant, le meilleur de son activité, l'urgence d'une tâche dont le Saint-Père redit en toute occasion la capitale importance, justifiaient amplement un tel accueil. Au reste, la conscience catholique était alertée ; et le P. Merklen n'étonnait plus personne quand il écrivait [1]. « Il faut tristement l'avouer, le sens social est à peu près inexistant dans beaucoup de milieux catholiques français, par ailleurs profondément imprégnés de l'esprit de charité. » Il ne servirait à rien de le déplorer si l'on n'avisait pas aux moyens d'y remédier ; et le premier des moyens indiqués, c'est la création autour de notre jeunesse d'une atmosphère sociale.

De toute évidence, le Cardinal pensait surtout à la jeunesse de nos collèges, exceptionnellement favorisée, sans doute, du côté des secours religieux, quand on la compare à la jeunesse de nos paroisses, et par contre si déshéritée du fait de l'irréalisme dans lequel la maintient le milieu tout artificiel où elle se prépare au baccalauréat, non à la vie Nous aimerions pouvoir reproduire ici les fortes pages où M. Jean Lacroix [2] dénonçait les lacunes de la formation secondaire comme de la culture bourgeoise. Manque de contact avec la réalité matérielle, remplacée par des êtres humains : « Le jeune ouvrier sait qu'il n'y a pas moyen de plier la machine à ses désirs, et que la moindre erreur se paie immédiatement d'un accident ; le collégien n'est en contact qu'avec des hommes dont il sait les volontés plus ou moins modifiables par des promesses ou des menaces, » dont il apprend à tromper la confiance : certains ont pu y devenir fort experts. Manque de contact avec la réalité sociale et morale : « Quel est l'élève qui se sert de ses connaissances scolaires pour voir le monde au dehors ? Quel est celui qui utilise ce qu'il a pu observer dans sa famille ou pendant les vacances pour le travail de classe ? Au lieu d'être considéré comme un homme complet à former, l'enfant n'est guère qu'un écolier à instruire... » Et, sans doute, l'auteur pensait d'abord aux lycéens ses élèves : qui ne voit que le mal, inhérent à une conception abstraite, inhumaine, de la culture, sévit pareillement ailleurs ? Encore convient-il d'ajouter que le régime de l'internat l'aggrave considérablement. La séparation de la famille coupe le dernier pont entre l'adolescent et la vie. Que l'égoïsme naturel en soit sensiblement renforcé, les pauvres économes sur qui sont libéralement rejetés tous les soucis matériels des *communautes* le savent d'expérience. Eux seuls ont à connaître, pour tous, des difficultés de l'existence. Imagine-t-on conditions

[1] N° du 14 déc. 1929, article d'Edouard Julia.
[2] On sait que le *Centre Catholique* est actuellement au pouvoir en Allemagne avec le chancelier Brüning.
[3] *Doc. cath.*, 12 avril 1930, col. 919 et suiv.

[1] *Croix* du 15 mars 1930.
[2] *Chronique Sociale*, juillet 1929 Nous aurions pu invoquer ici l'autorité plus haute de Mgr Petit de Julleville : sa conférence de Bruxelles sur *La préparation du collégien à la vie* a été publiée intégralement par la *Doc. cath.* du 18 oct. 1930. Un témoignage universitaire établissant que le mal sévit ailleurs comme chez nous montre assez que la situation actuelle ne nous est pas imputable. Car enfin, nul ne songe à nous faire porter la responsabilité des programmes.

moins favorables à la culture du sens social, plus médiocre préparation à la vie ?

Le *statu quo* est définitivement condamné. Dans cette réforme de l'enseignement qui est de plus en plus à l'ordre du jour, un point est d'ores et déjà acquis, admis par tous : *l'école doit être humaine* [1]. Elle doit concourir de façon efficace au développement harmonieux de toutes les virtualités et énergies latentes en tous les sujets qu'on lui confie, et préparer chacun, aussi complètement que possible, au milieu où il devra vivre et à la fonction qu'il devra remplir. Il s'en faut bien que l'accord soit fait sur d'autres points, et nous n'ignorons pas les menaces que recouvrent sans les cacher tels et tels projets de réforme. La meilleure défense de notre Enseignement libre ne sera t-elle pas celle dont il lui appartient, à lui, de prendre l'initiative en s'acquérant de nouveaux titres à la confiance des familles ? Le mal est dans cette conception fausse qui a fait de l'Ecole un milieu se suffisant à lui-même, alors qu'elle doit se juger par ses conséquences post-scolaires. Le remède ne peut être que dans l'abolition de cette division arbitraire et si peu rationnelle de l'existence en deux phases : « l'une où l'on étudie sans vivre, et l'autre où l'on vit sans étudier. » Grosse, très grosse réforme, qui elle-même en appelle bien d'autres. M. J. Lacroix s'en est expliqué ailleurs [2], et là encore nous regrettons de ne pouvoir le citer aussi copieusement que nous le voudrions. « Il faudrait d'abord que le professeur ait une formation ou du moins une expérience extra-professionnelle... J'en ai fait l'expérience maintes fois : pour donner à un élève le goût de la philosophie, l'enseignement de la vie m'a été plus profitable que celui des philosophes... Un éducateur doit partir du donné, et j'ai souvent remarqué que le maître qui avait le plus d'influence était celui qui connaissait le mieux le monde moderne. Il faudrait que les professeurs fussent tellement initiés à la vie contemporaine sous toutes ses formes, que cette connaissance passât toujours, fût-ce inconsciemment, dans leur enseignement. De plus en plus, il faut que l'enfant trouve en face de lui non pas seulement un maître, mais un homme et un homme d'aujourd'hui. »

Evidemment, la manière de procéder importe au plus haut point. Qu'on ait soin, surtout, de partir du concret ! L'expérience n'est pas à renouveler, de cet excellent homme, animé des meilleures intentions, qui entreprit un jour de faire l'initiation sociale de ses élèves en leur commentant l'Encyclique *Rerum Novarum*. Bien que l'explication lui parût adaptée, le résultat fut pitoyable. « Il faut, dit encore le cardinal Verdier, profiter pour instruire nos jeunes de ce qu'on a heureusement appelé *les chocs* » : objections contre l'Eglise tirées de la vie sociale, cas concrets de « misère imméritée. » On doit, en effet, compter avec l'indifférence totale des enfants, des adolescents, des jeunes gens même à l'endroit des questions sociales. Les causes en sont multiples, et lorsque nous en signalions tout à l'heure quelques-unes, nous n'avions pas la prétention de les recenser toutes [1]. Leur esprit ne s'appliquera pas à ces problèmes avant que l'émotion l'y ait entraîné, ou qu'une ambition généreuse l'y ait porté, ou peut-être, pour certains, que la peur l'y ait poussé. Ce qu'il faut donc, c'est leur présenter d'abord des faits, des chiffres, révélateurs, fournis par la vie, et capables de faire entrer la vie à l'école ; leur faire toucher du doigt des souffrances, des injustices criantes (ces fléaux sociaux que sont le taudis, le chômage, etc., rendent la tâche trop facile) ; leur montrer la difficulté ou même l'impossibilité d'y remédier dans l'état présent de la société ; attirer leur attention sur les dangers d'un *statu quo* gros de menaces même immédiates, sur la nécessité de chercher une solution d'ensemble ; leur montrer que nous avons le droit d'être fiers des solutions présentées par l'Eglise ; leur faire comprendre, enfin, que de jeunes catholiques doivent aujourd'hui entrer dans la vie, non comme de pâles revenants d'un autre âge, pas davantage comme des battus de toujours qui s'apprêtent à l'être une fois de plus et à gémir, moins encore comme des mécontents hargneux qui ne sauront jamais faire écouter avec faveur leurs doléances, mais comme la réserve de forces jeunes, inentamée, qu'attend le monde pour revivre. On le voit : c'est toujours la méthode pascalienne, plus actuelle que jamais ; pour la doctrine sociale de l'Eglise, en particulier, il faut « faire souhaiter aux bons qu'elle fût vraie, et puis montrer qu'elle est vraie. »

Car, si les faits intéressent toujours, s'il se dégage de leur accumulation et de leur variété des leçons qui ne peuvent pas ne pas saisir, personne ne discute, et le Cardinal rappelait la nécessité d'un enseignement social proprement dit, d'un véritable cours adapté aux réceptivités diverses. Il annonçait, pour finir, la publication prochaine de tracts sociaux. Ils ont commencé à paraître et n'ont pas déçu qui les attendait : on peut se les procurer à l'*Union des Œuvres* [2]. Cette même *Union des Œuvres* a publié, dans le n° de septembre dernier de son Bulletin, un rapport tout à fait remarquable de M. M. Eblé sur « Ce que les grandes œuvres pourraient faire pour l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise. » *L'Alliance des Maisons d'Education chrétienne* avait inscrit au programme de son Assemblée de Toulouse, en août dernier, l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise dans les collèges catholiques. Le rapport de M. l'abbé Renaud, premier aumônier du Collège Stanislas, fut si apprécié, que l'assemblée chargea incontinent le rapporteur

[1] Voir l'enquête sur l'Ecole unique de l'*Union nationale des membres de l'Enseignement public*.
[2] *Correspondant*, 10 octobre 1930.

[1] On les trouvera exposées magistralement dans l'étude de Mgr de la Serre : *Où vont les Jeunes ?* (*Etudes*, 20 juillet 1929).
[2] 32, rue de l'Université, Paris 7e.

de la rédaction du manuel désiré : l'éditeur de Gigord le promet pour la rentrée scolaire d'octobre [1].

Nous avons des principes fermes sur quoi nous appuyer. Les instruments de travail se multiplient au point que, de ce côté non plus, il ne restera bientôt rien à désirer. Il n'y a plus une minute à perdre : car le P. Bessières n'exagérait pas quand il se posait et nous posait la troublante question : « Arriverons-nous à temps ? [2]. »

III. — La lettre pastorale de Mgr Ruch sur la doctrine sociale de l'Eglise

Parmi les actualités qui offraient aux chefs de nos diocèses un choix très varié de thèmes pour leurs *Lettres de Carême*, Mgr l'Evêque de Strasbourg a opté pour la commémoration de *Rerum Novarum*. La *Vie Catholique*, en son n° spécial du 28 février, a publié presque intégralement sa Lettre pastorale sur *la Doctrine sociale de l'Eglise* [3], et c'était justice. Il n'est peut-être pas téméraire de penser qu'en élaborant cette remarquable synthèse des enseignements de Léon XIII et de ses successeurs, le Pasteur était heureux de mettre ses ouailles à même de profiter mieux des travaux de la *Semaine Sociale* qui, cet été, doit se tenir en Alsace, à Mulhouse. Mais ce ne pouvait être là qu'une occasion. La raison profonde de cet enseignement, on la trouve dans les considérations d'opportunité que nous rappelions plus haut ; et c'est aussi ce qui fait l'intérêt général d'un document que ne pouvait pas ne pas mentionner notre Chronique.

Car il y avait lieu de faire le point. D'une part, en effet, la situation du monde, au point de vue social comme aux autres, n'a pas pu, en quarante années, ne pas se modifier de façon sensible. Un bon juge, le P. Rutten, en avertissait les lecteurs de son *Manuel d'Etudes et d'Action sociales* [4] : « Si Léon XIII revenait parmi nous et publiait une nouvelle édition de son célèbre document,... il constaterait avec fierté que sa doctrine a rayonné sur le monde entier... La plupart des excès qu'il dénonçait, notamment les abus de la durée du travail, du travail du dimanche et du travail des femmes et des enfants, ont disparu chez nous. » Et, d'autre part, bien des Actes pontificaux sont venus depuis lors préciser, compléter, enrichir la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle s'offre aujourd'hui aux catholiques, non seulement pour guider leur pensée, mais aussi, et surtout, pour inspirer leur action. C'est assez dire l'intérêt et l'importance d'une synthèse dont nous voudrions signaler au moins les éléments les plus actuels.

Courageusement, Mgr Ruch analyse d'abord LE MAL PRÉSENT. « Très nombreux sont les hommes et les familles qui vivent dans la gêne, la misère, la pauvreté ; et cela, sans que personne puisse à bon droit les accuser d'être devenus, par leurs vices ou leurs fautes, les auteurs de leur propre infortune... N'y a-t-il pas, d'ailleurs, des capitalistes qui veulent obtenir des bénéfices excessifs, coûte que coûte et par tous les moyens ? Les vastes entreprises qui mettent au service d'un petit nombre de personnes et parfois d'actionnaires anonymes une multitude d'ouvriers mal connus des patrons, ne favorisent-elles pas la création de cette classe d'exploiteurs sans entrailles pour qui l'homme n'est qu'une machine ? » Certes, d'autres causes encore sont au principe du mal présent, et la diminution de la vie religieuse n'est pas la moindre, mais elle n'est pas la seule, et il fallait que ce fût redit.

La suppression de la propriété privée, néfaste à l'individu, à la famille, au corps social tout entier ne saurait qu'aggraver le mal, et l'Eglise, on nous le rappelle, n'a pas rapporté la condamnation du Socialisme.

Mais alors, où sont LES REMÈDES ?

Le premier doit être *l'action de l'Eglise* elle-même. Qu'on ne s'en étonne pas, si la question sociale est avant tout une question morale. Qu'on se pénètre d'abord des doctrines fondamentales de l'Eglise sur la Société. Il faut un plan à qui veut faire de l'ordre, et ce plan est ici magistralement repris d'après les enseignements de l'Evangile et de l'Eglise. Aux chefs d'entreprise comme à leurs ouvriers et employés on redit qu'ils ont les uns envers les autres des devoirs de justice. On leur rappelle surtout qu'ils sont frères, et qu'ils se doivent faire, les uns aux autres, la charité. Car la charité est la vertu sociale par excellence, et si les moyens de la pratiquer varient naturellement avec les conditions, le précepte est le même pour tous. Y aurait-il une question sociale si ces enseignements étaient la loi de tous ?

Mais ils ne le sont pas : il y a une question sociale. Que *l'Etat* s'en préoccupe, ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir. On sait que cette affirmation n'était pas sans hardiesse quand Léon XIII la posait en principe en 1891, au grand scandale des économistes libéraux. Si le Libéralisme se reconnaît toujours en ces résistances tenaces que rencontre partout le développement progressif de la législation sociale, il fallait bien en reparler ici. L'Etat doit protéger les travailleurs, pourvu que son intervention soit toujours commandée par « le maintien et le développement de la justice et de la paix, de l'ordre, du bien et de la prospérité publique. » Il doit protéger la propriété privée, spécialement pendant ces grèves qu'il vaudrait mieux prévenir, certes, en raison des dommages qu'elles entraînent pour tous, mais que pourtant on ne peut condamner absolument : car elles ont parfois de justes causes. Il doit défendre les droits de l'ouvrier, en particulier ce droit au juste salaire sans lequel l'ouvrier ne pourrait lui-même s'acquitter de tous ses devoirs

[1] Deuxième supplément au n° d'octobre 1930 de *l'Enseignement chrétien*.
[2] *Vie Catholique*, 7 janvier 1928.
[3] La Lettre a été éditée à Strasbourg chez F.-X. Le Roux, sans indication de prix.
[4] Cf. *Ami* du 25 septembre 1930, p. 614.

d'homme. Et sur ce grave problème de la rémunération du travail, toujours actuel, toujours épineux aussi, le document épiscopal s'étend longuement, fixant en des principes sages et précis les règles qui s'imposent à tous, éclairant ces principes des commentaires les plus judicieux, les illustrant à l'aide des applications les plus récentes. — Signalons en particulier le développement donné à la question, tout à fait à l'ordre du jour, des allocations familiales, et le rappel du principe posé par Léon XIII dans un discours aux pèlerins français : « La parfaite justice réclame que le salaire réponde adéquatement au travail. » Principe de la plus haute importance et qui n'a pas encore, il s'en faut bien, développé toutes ses conséquences. Car, si « l'Eglise ne considère pas le salariat comme une institution injuste et contre nature, elle voit avec satisfaction, elle appelle de ses vœux, elle encourage toutes les mesures, toutes les réformes, tous les systèmes qui, en corrigeant ou en perfectionnant les modalités de la rétribution présente du travail, rendent cette institution plus bienfaisante pour les individus et les familles, les deux classes et la société. » Formule très heureuse où se trouvent harmonieusement unis et ce sens de la conservation qui n'abandonnera jamais l'Eglise, et cet autre sens des adaptations nécessaires dont toute son histoire témoigne si hautement.

Après quelques réflexions d'une opportunité qui ne sera contestée par personne sur les mesures propres à faciliter au plus grand nombre possible de citoyens l'acquisition de biens personnels et familiaux, et sur les dangers d'une fiscalité excessive, Mgr Ruch en vient au dernier des remèdes propres à conjurer l'extension du mal social, et même à l'enrayer : *l'action des intéressés*. Sur ce point, c'est principalement de l'*Instruction de la S. Congrégation du Concile* envoyée à l'évêque de Lille que s'inspire l'évêque de Strasbourg. A la suite de la Congrégation, Mgr Ruch affirme de nouveau et très fortement ce *droit syndical* qu'on n'ose plus contester ouvertement, mais contre lequel plusieurs continuent à nourrir des préventions si tenaces. Qu'on ait parfois abusé de ce droit, nul ne le nie. Les meilleures institutions ont pu ainsi servir de prétexte à des désordres et à des injustices ou même en devenir l'occasion. Mais « si l'on devait pour cette raison les condamner, rien d'humain ne trouverait grâce devant nous. » Au reste, le meilleur moyen de combattre le syndicalisme révolutionnaire, c'est de faire œuvre positive, de promouvoir, de favoriser, d'aider le syndicalisme chrétien. L'Eglise le tient pour nécessaire. Elle exhorte à constituer de telles associations syndicales, tant patronales qu'ouvrières, établies sur les principes de la morale et de la foi chrétiennes, suscitées par des catholiques pour des catholiques, et constituées entre catholiques; associations qui, grâce à l'institution des Commissions mixtes, peuvent et doivent devenir des instruments de pacification sociale. Elle recommande, enfin, l'union de tous les catholiques pour un travail commun dans les liens de la charité chrétienne, fixant à tous, prêtres et laïques, leur tâche propre, les exhortant à s'y donner avec une généreuse émulation, de toute leur âme.

On peut souhaiter que ces pages soient largement répandues et très lues. Le Cardinal Archevêque de Paris parlant à ses prêtres de *l'Action Catholique* dont l'organisation lui est confiée, leur annonçait « un ministère un peu nouveau » et que le clergé devrait « prendre souvent avis du laïcat que l'Action catholique va placer à côté de la hiérarchie [1]. » Raison de plus de souhaiter que les laïques se pénètrent à fond de toute la doctrine de l'Eglise : la possédant mal, l'ayant insuffisamment assimilée ou n'y ayant donné qu'une lointaine adhésion de principe, ils n'apporteraient aux tâches urgentes qu'une collaboration incertaine, plus nuisible peut-être qu'utile. « Car il ne faudra rien abandonner de notre doctrine et de nos institutions, disait encore le Cardinal ; il faudra surveiller jusqu'au dernier iota dogmatique [2]. » On voit à quelles conditions se réalisera l'espoir sur lequel, après le card. Mermillod, Mgr Ruch en posant la plume, laisse ses diocésains : « Il n'est plus temps de s'endormir : nous ne sommes pas à un déclin mais à une aurore. »

IV. — Où en sont les Assurances Sociales ?

Dans la *Chronique Sociale* de janvier dernier, M. Philippe de Las Cases nous dit où en est actuellement l'application de la loi des Assurances sociales. Il n'est pas question des aménagements à l'étude en vue de simplifier et d'assouplir un mécanisme qui, de l'aveu de tous, en a besoin. Mais que peut-on augurer des premiers résultats obtenus ?

Des renseignements contradictoires fournis par la presse, on ne peut rien conclure, chacun voyant les faits à travers ses partis-pris : marque du « plus grand dérèglement de l'esprit, » disait jadis Bossuet. M. de Las Cases en cite un exemple typique. Tel grand quotidien, dont la sympathie pour le peuple ne se traduit pas toujours de la façon la plus heureuse, annonçait récemment qu'on courait à la banqueroute : la Caisse départementale du Nord, à sa première Assemblée générale, n'accusait-elle pas une dépense quotidienne de 50.000 fr. au titre « maladie » ? Seulement, on... *oubliait* de dire que cette Caisse, groupant 390.000 assurés, inscrit en face de ces 50.000 fr. de débours 180.000 fr. de cotisations quotidiennes : ce qui n'autorise pas des prévisions catastrophiques ! La vérité, c'est que les assujettis commencent à revenir de leurs premières défiances à mesure qu'ils touchent. M. de Las Cases a entendu ce mot d'une brave femme qui recevait 1100 fr. au

[1] *Croix* du 22 février 1931 ; *Dossiers de l'Action populaire*, 10 mars, p. 548.
[2] *Ibid.*

titre de l'assurance maternité : « Et l'on m'avait dit que cette loi était une escroquerie ! Pourquoi les journaux nous ont-ils ainsi trompés ? » Les cartes rentrent de plus en plus nombreuses, et il est clair que le nombre des assujettis qui voudront bénéficier de la loi ira en augmentant à mesure que les résultats seront mieux connus.

Du point de vue qui est le nôtre, nous nous en voudrions de ne pas signaler un très judicieux article de M[lle] L. Zanta sur l'importance de l'œuvre d'éducation qui doit accompagner l'effort législatif et administratif [1]. L'auteur pense très justement que son caractère de contrainte a grandement nui à la popularité de la loi. Toutefois, ce n'est pas pour supprimer l'obligation, ce qui détruirait toute l'économie de la réforme : seuls en effet les bien-portants se retireraient et les recettes n'équilibreraient bientôt plus les charges. Mais pourquoi ne pas dire plus clairement qu'il s'agit d'une « loi d'entr'aide, d'humanité, de vraie fraternité » ? Pourquoi ne pas faire comprendre à l'ouvrier que « s'il ne bénéficie pas de suite et directement de son épargne, d'autres sont secourus auxquels il fait ainsi un don généreux et libre, » que « l'épargne n'est pas une contrainte, mais un appel à la liberté, une arme de résistance contre la tentation de gaspillage ? » « Le peuple a vite fait de se pencher sur de plus malheureux que lui. Si l'envie le ronge et le rend haineux, la pitié l'épanouit et la charité de même. » Mais, n'est-ce pas très exactement le « second commandement semblable au premier » que nous avons à lui prêcher ?

Quant à l'objection tirée parfois des prétendues répercussions de la loi sur l'Economie générale, elle ne tient pas devant la réponse décisive de M. Pierre Laval : « Avez-vous entendu dire que les industries alsaciennes, qui supportent le poids des Assurances Sociales, ne soient pas capables de lutter sur le marché intérieur et à l'étranger avec les industries du reste de la France ? » Et M. Dolfus, président de la Chambre de Commerce de Mulhouse, se déclare « partisan très convaincu, très décidé, du régime des A. S. » Catholiques, nous aurions commis une grande faute si nous n'avions pas marché.

§ II. — Les livres

1. — L'ouvrage du P. Robinot-Marcy : *Aux prises avec l'apostasie des masses* [2], n'a pas été écrit pour ceux qui pensent qu'il n'y a rien à faire. Que les défaitistes se gardent bien de l'ouvrir ! Est-ce à dire que l'auteur soit atteint de cette espèce de cécité dont sont parfois affligés à leur insu les réformateurs en chambre ? Oh non, certes ! Tout au contraire, on trouvera fidèlement recueillis et méthodiquement classés dans son livre tous les documents nécessaires pour justifier, s'il en était besoin, le mot douloureux de Pie XI : « Le plus grand scandale du XIX[e] siècle, c'est que l'Eglise, en fait, a perdu la classe ouvrière. » Bien sûr, on le connaissait déjà, ce mot. L'auteur n'en a pas moins raison de le reproduire dès ses premières lignes. Il faut qu'on nous le répète jusqu'à ce qu'il nous fasse *trop mal* : la souffrance fut toujours au principe de toutes les réactions décisives, comme de toutes les grandes inventions. Mais précisément parce que l'auteur est optimiste, parce qu'il pense « qu'une ère de conquête s'ouvre, que de magnifiques espérances sont désormais permises, » il veut faire œuvre de lumière : on sait où peut mener une marche en avant sur un terrain mal reconnu. Il reprendra donc patiemment l'une après l'autre les causes de l'apostasie populaire. Pas de phrases : et d'ailleurs à quoi bon ? Des faits, des chiffres, des citations, qui sont encore, à leur manière, des faits, surtout quand ils nous renseignent sur ce qu'on pense en des milieux qui nous demeurent obstinément fermés, ceux mêmes où nous cherchons à pénétrer. Voilà ce qu'il nous apporte : et sa glane est une moisson. En des jours où l'on n'a ni le temps de lire tout ce qu'on voudrait, ni les moyens d'acheter tout ce dont on aurait besoin, son exposé de la question, où l'on est sûr de retrouver immédiatement ce que l'on cherche, grâce à une excellente table analytique et onomastique, est un instrument de travail des plus précieux.

Cherchant ensuite la méthode d'apostolat qui conviendra le mieux à la situation qu'il a décrite, l'auteur a l'heureuse idée d'utiliser le précédent du renouveau catholique dans les milieux intellectuels : les lois qu'on dégage des faits inspirent plus de confiance que les systèmes *a priori* Ce n'est donc pas au nom d'idées préconçues plus ou moins discutables, mais bien à la lumière des faits, que le P. R.-M. écarte deux vaines solutions diamétralement opposées, dont il serait puéril de rien attendre de bon : l'autoritarisme, insuffisamment soucieux de l'éminente dignité des hommes, dignité qui subsiste toujours sous l'humilité de la condition du grand nombre; et l'égalitarisme, oublieux des inégalités partout visibles dans la nature, avec lesquelles Dieu s'entend si bien à faire de la justice : car il faut être enfant pour s'imaginer que l'une exclut l'autre. La vraie et unique solution sera entre les deux extrêmes, dans le catholicisme social, tout ensemble conservateur et novateur, que l'auteur définit sommairement et dont il donne en bref le programme : prendre en mains les justes revendications populaires, agir sur le milieu en groupant les travailleurs chrétiens, soutenir le syndicat et l'autonomie ouvrière, appliquer les principes de la politique chrétienne. C'est assurément plus complexe que les solutions écartées, et nul ne s'en étonnera : l'erreur garde pour elle seule le monopole peu enviable des simplifications systématiques, indice sûr, pour un œil averti, de son manque d'équation au réel.

[1] « Loi d'obligation ou loi de contrainte ? » dans *Echo de Paris*, 16 nov. 1930.
[2] Un vol. in-12 de 200 p., 10 f., franco 11 f., Paris, Spes.

Que faut-il attendre de l'emploi de cette méthode ? Mgr Julien le disait naguère [1]. Après avoir constaté que « le Clergé français n'a pas encore trouvé dans la démocratie la place que lui méritaient ses services, ses talents et ses vertus, » il ajoutait : « La place est toujours à prendre. Mais le prêtre ne la prendra qu'à la condition de faire ce qu'ont fait aux siècles primitifs où l'Eglise s'établissait, les prêtres, les moines et les évêques. Ils ont travaillé sur la matière barbare que leur fournissait la Providence ; ils ont pris les hommes et les choses où ils en étaient ; ils ont catéchisé, ils ont organisé, ils ont édifié : ils ont servi. »

2. — Par une autre voie, c'est à quoi tend aussi le nouveau livre du P. G. Guitton : *1891 : Une date dans l'histoire des travailleurs* [2]. C'est un hommage à la grande Encyclique *Rerum Novarum* dont on se prépare à fêter le 40e anniversaire. Si certains, mal ou insuffisamment informés, ont pu croire le geste du Pape issu d'une inspiration spontanée, pour ne pas dire improvisé, le P. Guitton les éclairera. La vérité est que le document fameux fut préparé durant des années, notamment de 1884 à 1891, par les travaux des catholiques, clercs et laïques groupés autour du cardinal Mermillod dans l'Union de Fribourg ; c'est aussi que le Pape ne négligea aucune des occasions que lui offrit la Providence pour mettre à profit les événements, qu'il s'agisse, par exemple, de la formidable grève des dockers londoniens arbitrée avec plein succès par le cardinal Manning, ou de ces pèlerinages ouvriers dont on s'apprête à renouer la tradition. Combien, parmi ceux qui eurent peine à s'engager résolument dans la voie indiquée par le Pape, combien eussent pu prétendre à une égale information ?

On saura gré au P. Guitton d'avoir complété son travail par une étude doctrinale de l'Encyclique, et un aperçu d'ensemble sur ses résultats.

La manière de l'auteur est connue : c'est dire qu'on lira son livre avec autant de charme que de profit. Il s'impose quasi aux heureux « roumieux » de ce printemps ; il se recommande à tous ceux qui veulent s'instruire de cette grande histoire, la graver plus avant dans leur souvenir, lui assurer surtout les prolongements qu'elle appelle. Qu'ils le fassent, et ils ôteront du coup à l'anticléricalisme son arme la plus dangereuse. On sait la réplique du communiste Rappoport à l'abbé Desgranges : « Ce ne sont pas les Encycliques que nous vous reprochons, c'est le mépris dans lequel vous tenez ces Encycliques [3]. » Quand donc ne sera-ce plus vrai ?

3. — Il est douteux que l'Encyclique *Casti Connubii* ait pu être accueillie quelque part avec plus de joyeuse gratitude qu'à l'*Association du Mariage chrétien*. On peut même dire que ce n'est pas pour celle-ci un mince honneur que de voir ainsi magistralement confirmées les thèses qu'elle soutient vaillamment — et non pas sans mérite — depuis toujours, en vue du relèvement de notre société. Voici que sort des presses le Compte-rendu de son VIIIe Congrès national sur l'*Eglise et l'Eugénisme* [1]. Nous l'aurons suffisamment mais très exactement présenté en disant qu'on y peut voir un excellent commentaire avant la lettre du document pontifical. Mgr l'Evêque de Marseille et le P. Coulet y redisent avec l'autorité qu'on sait « les règles de la vieille morale traditionnelle qui, sans avoir été le moins du monde imposées par Dieu à l'homme dans des buts d'eugénisme proprement dit, n'en répondent pas moins de la manière la plus heureuse aux exigences les plus légitimes d'un eugénisme bien compris, tandis qu'elles ont en réalité pour but de conduire plus sûrement l'homme à sa véritable destinée qui est de l'au-delà. » En face de ces règles, on connaît, tout au moins par l'Encyclique, celles qu'édicte l'évangile nouveau qui nous vient surtout d'Amérique. « Doctrine aristocratique et dure, » a pu dire M. E. Jordan qui posait récemment [2] cette question troublante au Matérialisme économique sous la loi duquel souffre le monde : « Quand on ne veut rien faire de sérieux contre l'alcoolisme, la débauche, le taudis et autres fléaux sociaux, a-t-on le droit de recourir à une méthode méprisante et dure comme la stérilisation, sous prétexte qu'elle est commode, on ose déjà dire économique ? » Or, c'est ainsi que le problème se pose. Et l'Encyclique l'a très opportunément proclamé, s'étendant même très longuement sur la nécessité qui s'impose aux Etats de développer leur législation sociale. Le commandement de vie : *Crescite et multiplicamini et replete terram*, suppose en effet, — nous le rappelions plus haut, — la terre créée pour nourrir les hommes qui doivent la peupler, non pour permettre à un petit nombre d'individus de consumer toute leur vie à accroître indéfiniment et à défendre jalousement des réserves qui, en fin de compte, ne servent pas. L'Eglise romaine, du moins, ne pouvait l'oublier : et c'est sa gloire de l'avoir redit à l'heure même où les prélats anglicans réunis au palais de Lambeth étonnaient le monde chrétien par le vœu néo-malthusien qu'ils regrettent peut-être déjà [3].

On trouvera discutés dans ce livre les problèmes capitaux qu'a soulevés à sa manière l'*eugénique* matérialiste néo-païenne : — La terre suffit-elle à nourrir tous les hommes ? — L'avortement est-il un droit ? Comment peut-on l'empêcher ? — Les

[1] *Discours de réception à l'Académie d'Arras.*

[2] Un vol. in-12 de 160 p. Spes, 9 f., franco 10 f., Paris, Spes.

[3] Le P. Croizier (*Pour faire l'avenir*, p. 81) cite plusieurs traits de ce genre, quelques-uns d'après les colonnes du *Journal Officiel.*

[1] Un vol. in-8 de 227 pages. 15 f., franco 16 f. 50, à l'A. M. C., 86, rue de Gergovie, Paris 14e. — Nous croyons faire œuvre utile en signalant à ceux de nos lecteurs qui ne les connaîtraient pas les excellentes publications de l'A. M. C., ses bulletins bimestriels pour les Jeunes Gens, pour les Jeunes Filles, pour les Parents et Educateurs, et très spécialement pour le Clergé *Le Prêtre et la Famille*. Abonnement : 10 fr. pour une revue, conditions spéciales pour plusieurs.

[2] *Le Prêtre et la Famille*, juillet-août 1930, p. 193.

[3] Le P. Charles (*Vie Catholique*, 24 janvier 1931) a cité l'appréciation du *Church Times*, organe des Anglo-catholiques (anglicans) qui, comparant la lettre des Evêques de Lambeth et l'Encyclique du Pape, écrit textuellement : « La supériorité du document romain ne peut être mise en doute. »

pratiques anticonceptionnelles et leurs inconvénients physiologiques et pathologiques. — La stérilisation — Le mariage de compagnonnage. — L'examen médical prénuptial. — Le devoir conjugal de la procréation. — Les différents devoirs moraux dictés aux célibataires comme aux gens mariés par l'eugénisme, cet eugénisme sage et modéré « qui n'est certes pas contraire à la saine raison, » selon les propres expressions de Pie XI.

Qu'on prenne le texte de l'Encyclique, qu'on le rapproche de ce trop bref sommaire : ici et là se retrouveront les mêmes questions. Et nous ne craignons pas de dire que les enseignements pontificaux, qui n'avaient pas besoin d'une confirmation proprement dite, s'éclaireront du moins très heureusement à la lumière des leçons de ce livre. On y apprendra, par exemple, qu'en trois ans l'avortement fait perdre à la France autant de vies humaines qu'elle en a sacrifiées en quatre années de guerre : un million et demi d'enfants « assassinés avant d'avoir vu le jour » (Professeur Lacassagne). On y lira la condamnation, au nom de la science médicale, des pratiques auxquelles les docteurs anglicans crurent pouvoir donner un *Nihil obstat*. On y verra qu'un des apôtres américains les plus en vue de la stérilisation propose d'y soumettre, par contrainte légale, non seulement les criminels, les aliénés, les épileptiques, mais, avec les aveugles et les sourds, les sujets atteints d'un défaut accentué de la vue ou de l'ouïe, les sans-demeure, les vagabonds, les pauvres et les orphelins ! On ne voit pas ce qui retient encore de les massacrer. La parole du Pape n'est-elle pas le cri de révolte de la conscience humaine en face d'attentats aussi abominables ?

Du point de vue éducatif, nous nous reprocherions de ne pas attirer tout spécialement l'attention sur les deux cours de l'abbé Dermine et de Mme Comolet-Süe : tous ceux qui ont conscience de la gravité des devoirs qui incombent aux confesseurs en ces délicates matières y trouveront de très précieux enseignements, et la réponse à des questions qu'un jour ou l'autre tout prêtre s'entendra poser. En un mot, livre dont l'actualité n'a pas besoin d'être soulignée, dont la lecture et l'étude s'imposent.

4. — Signalons encore les *Billets de l'Oncle Benjamin* [1] publiés par Mme Comolet-Süe, membre du Conseil supérieur de la Natalité. Ce livre est fait des réponses vraies d'un oncle bien authentique aux questions inquiètes de ses neveux. Heureux neveux d'avoir à leur portée un oncle tout ensemble si bienveillant, si avisé et si jeune ! Le principal mérite de ce petit livre nous a paru être dans la connaissance directe qu'il décèle à toutes ses pages de l'état d'âme des jeunes d'aujourd'hui ; nous n'osons pas écrire : « des candidats au mariage, » puisque certains en auraient plutôt peur. On se connaît généralement si peu et on se comprend si mal d'une génération à l'autre, que les enquêtes sont, en cet ordre surtout, infiniment délicates. Combien d'éducateurs se désolent de voir soudain leur échapper une âme sur laquelle ils n'avaient jamais exercé aucune action profonde, pas même quand ils croyaient la tenir bien en main ! Rien qu'à ce point de vue, les *Billets* rendront déjà de très précieux services. Là pourtant ne se bornera pas leur utilité. L'oncle Benjamin dit à ses neveux leurs quatre vérités, mais il les dit avec un entrain qui désarme. Et on se représente ces grands « moins de trente ans » obligés de se reconnaître en ces portraits qui les font réfléchir justement parce qu'ils ne les flattent guère, entraînés à se dépasser eux-mêmes par la contagion d'une générosité merveilleusement communicative. Ce petit livre vient à point pour aider à cette œuvre éducative dont le Saint-Père rappelle dans l'Encyclique la capitale importance. Nous oserons dire qu'il se recommande spécialement aux... oncles-curés : il ne les aidera pas peu à s'acquitter d'obligations aussi graves que délicates parfois. Le neveu ombrageux qui ne se fût pas volontiers laissé endoctriner par son oncle ne résistera pas à la verve endiablée de l'Oncle Benjamin. Et reçue la leçon portera.

[1] Egalement à l'A. M. C., in-12 de 145 p., 7 f. 50, franco 8 f. 25.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Chanoine SOL, archiviste diocésain de Cahors. — **Le Vénérable Alain de Solminihac,** *Abbé de Chancelade et Evêque de Cahors.* In-8 de XVI-442 p., 25 f. (édition réduite de 330 p., 15 f.). — ALAIN DE SOLMINIHAC : **Lettres et Documents,** avec une lettre-préface de S. G. Mgr Giray, évêque de Cahors. In-8 de XXX-754 p., 45 f. — Cahors, Delsaud, librairie de l'Evêché.

La cause de béatification d'Alain de Solminihac fut solennellement introduite à Rome, le 19 juin 1927, par la proclamation de l'héroïcité de ses vertus. Cet acte de S. S. Pie XI a révélé à toute la France catholique le nom d'un grand et saint évêque du XVIIe siècle, qui, en dehors du diocèse de Cahors, n'était guère connu que de quelques érudits.

Les ouvrages de M. le chanoine Sol ont achevé de mettre en pleine lumière les traits de cette noble figure.

I. — Dès 1927, M. Sol publiait une forte brochure de 136 pages sur les idées très romaines d'Alain de Solminihac [1], montrant qu'à une époque où les principes gallicans régnaient presque sans conteste, il avait su conserver à l'égard du Saint-Siège la docilité et la soumission entières dont il avait fait comme la règle de sa conduite. L'année suivante, l'érudit archiviste, poursuivant son œuvre, donnait deux éditions de son excellente biographie : *Le Vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de*

[1] C'est l'ouvrage, aujourd'hui épuisé, intitulé : *Alain de Solminihac et le Saint-Siège,* et en sous-titre : *Un prélat ultramontain au XVIIe siècle.*

Cahors, que l'Académie des Sciences morales et politiques couronnait bientôt du prix Thérouanne.

Originaire du Périgord (château de Belet), Alain de Solminihac avait été de bonne heure pourvu de l'abbaye de Chancelade, au diocèse de Périgueux, appartenant aux Chanoines réguliers de St-Augustin. Alain prit ses fonctions au sérieux : il revêtit l'habit religieux, fit son noviciat, ses études théologiques à Cahors et à Paris, et fut ordonné prêtre dès sa 25e année, le 22 septembre 1618. Son abbaye avait besoin (comme tant d'autres à la suite des guerres de religion) d'une restauration complète, matérielle et morale. Il réussit pleinement dans sa double entreprise : l'abbaye fut reconstruite, les finances rétablies, et les religieux nombreux, obéissant aux exemples de leur abbé, se firent désormais remarquer par leur zèle et leurs vertus. La réforme gagna d'autres monastères de la région, et se serait vraisemblablement étendue à tout le Midi et peut-être au Nord de la France et aux Pays-Bas, si le cardinal de La Rochefoucauld, réformateur de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, n'avait uni à la congrégation des Génovéfains les autres maisons de chanoines réguliers de France. Alain dut même intervenir pour défendre l'indépendance de la Chancelade et de trois autres abbayes y ressortissant.

D'une vie très austère, il aurait désiré finir sa vie dans son monastère. Dieu en décida autrement. Après avoir réussi une première fois à écarter l'épiscopat en refusant l'évêché de Lavaur, Alain dut se résigner, en 1636, à accepter celui de Cahors. Il avait 43 ans. A Cahors, il fit également œuvre de réformateur. Prenant pour modèle S. Charles Borromée, il se préoccupa de rétablir en tout la discipline ecclésiastique, promulgua des statuts synodaux inspirés des canons du concile de Trente, visita sans relâche son diocèse, qu'il distribua en trente circonscriptions ou congrégations foraines à la tête desquelles, pour continuer son action personnelle, il plaça autant de vicaires forains. Pour combattre l'hérésie, de nombreuses missions furent prêchées. Très lié d'amitié avec S. Vincent de Paul, l'évêque était, tout comme son illustre ami, pénétré de la nécessité d'avoir à la tête des paroisses des prêtres vertueux et instruits ; il se préoccupa de ne nommer aux charges et bénéfices que les plus dignes. Les ordinands durent suivre des retraites. Un séminaire fut fondé, dès 1643, et confié aux prêtres de la Mission. Les retraites ecclésiastiques furent instituées et régulièrement suivies. Et si quelques prêtres relâchés profitèrent de toutes ces réformes pour mener contre l'évêque une campagne de calomnies, Alain sut manifester à leur égard, en même temps qu'une rare énergie, une inaltérable patience et une grande générosité. Epuisé par ses travaux et ses pénitences, il mourut le 31 décembre 1659.

II. — Pour composer la vie d'Alain de Solminihac, M. le chanoine Sol a dû consulter les Archives de l'Evêché de Cahors, où il existe un « Fonds Solminihac » important, diverses « Collections » et « Recueils » se rapportant à l'épiscopat du Vénérable serviteur de Dieu. Mais il n'a pas suffi au savant auteur d'utiliser ces matériaux pour les mettre en œuvre ; il a voulu que d'autres chercheurs puissent, comme lui-même, recourir à ces sources d'information ; il les a donc mises à leur portée, avec toutes les références désirables. De là, un second et très important volume : *Lettres et Documents*.

On y trouvera toutes les pièces nécessaires pour reconstituer toute l'histoire et l'œuvre d'Alain de Solminihac.

Les premiers documents concernent l'Abbé de Chancelade, réformateur hardi et quelque peu rigide, la transformation morale qui s'accomplit dans l'abbaye, la lutte qu'Alain dut soutenir pour sauvegarder l'indépendance des Chanoines réguliers de Chancelade et des trois monastères affiliés, contre les prétentions de la Congrégation de Paris. Au cours de son épiscopat, Alain continuera à s'occuper de la délicate question de la réforme des monastères, de leur autonomie légitime et de leur union fédérative.

La correspondance d'Alain avec ses familiers au moment de sa promotion à l'épiscopat est révélatrice de sa physionomie morale. Le nouvel évêque est avant tout soucieux de travailler à sa sainteté personnelle pour mieux contribuer à l'amélioration de son peuple et de son clergé. La *Vie* écrite par M. Sol nous a montré jusqu'à quel héroïsme il a poussé ce souci.

On trouvera également, dans le recueil de *Lettres et Documents*, d'intéressantes pièces concernant les relations d'Alain avec ses collègues dans l'épiscopat ; l'organisation de la vie sacerdotale, très particulièrement par la fondation des séminaires ; la position doctrinale prise par le saint évêque contre les exagérations, en sens opposés, des jansénistes et des casuistes ; les différentes réglementations de sa ville épiscopale et de son diocèse ; les conflits qu'il dut subir et les procès qu'il lui fallut engager, enfin, les menus détails de cette existence, où, pour parler comme Mgr de Monchal, archevêque de Toulouse, « il y a de belles considérations à peser en cela même qui semble plus inutile », et où toujours l'évêque de Cahors « y hume l'esprit de l'Eglise ».

Dieu et ses infinies perfections *d'après la Sainte Ecriture, les Docteurs de l'Eglise et les Saints*. — In-8 de VII-392 p., 15 f. — Marseille, Editions Publiroc [1].

L'auteur étudie les divines perfections dans leur rapport avec notre vie surnaturelle. Et c'est là le caractère tout spécial de son ouvrage, qui ne nous parle de Dieu que pour nous conduire à Dieu en nous faisant vivre pleinement de la vie divine. On sent que l'auteur (qui n'a même pas indiqué son nom sur la couverture du livre) cherche uniquement la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Mgr l'évêque d'Autun bénit son œuvre, parce que, dit Sa Grandeur, selon une expression de Bossuet, « la science se tourne ici en amour » ; elle n'éclaire les âmes que pour les ouvrir plus largement à l'action de Dieu.

Cette étude, en effet, s'adresse au cœur autant qu'à l'esprit, les pénétrant d'infini l'un et l'autre afin de les élever et de les sanctifier.

Pour atteindre ce but, la méthode employée est à la fois très simple et très avisée.

L'auteur commence par énoncer la doctrine en termes nets, précis, en propositions qui s'expliquent et se fortifient réciproquement, sans longueurs, sans recherches de mots éblouissants. Il appuie ensuite cette doctrine sur l'Ecriture Sainte, dont les textes sont multipliés à dessein, afin que Dieu parle en quelque sorte lui-même, — sur les grands Docteurs ensuite et sur les Théologiens, — enfin sur les auteurs mystiques, dont les enseignements et les sentences sont reliés par des raisonnements solides et par les considérations les plus pieuses. Aussi l'intelligence est satisfaite ; le cœur est ému ; l'âme, imprégnée de la présence de Dieu, de sa vie, de la pensée de ses sublimes perfections, s'unit à Lui par l'adoration, par l'amour, par la sainteté.

M. l'abbé Démurger s'est attaché surtout à montrer la bonté de Dieu et son resplendissement dans les mystères de notre sainte religion, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, l'Eglise, la Vierge-Mère, le don de la grâce, le ciel et le bonheur infini des élus.

Il dégage les conclusions de ses méditations, conclusions relatives à la charité envers le prochain, la souffrance, le souvenir de la présence de Dieu, la

[1] En s'adressant directement à l'auteur, M. l'abbé Démurger, à Montpont (Saône-et-Loire), on recevra l'ouvrage franco pour 7 f. 25.

prière, la lecture spirituelle, la méditation, le bonheur procuré par la religion.

Livre parfait, oserons-nous dire, pour le but qu'il se propose, et qu'il importe de propager dans les foyers chrétiens, dans les paroisses, où il sera comme une mission perpétuelle, rappelant sans cesse les belles vérités de la foi.

L'Eglise et le Problème de la Famille. VII : **La Femme et le Foyer**, par le P. Coulet, S. J. — In-12 de VIII-200 p., 10 f. — Paris, Spes.

L'éminent conférencier de la Primatiale de Bordeaux continue la série de ses études sur la Famille. Ici, c'est toute la question du féminisme qui est abordée, et résolue en fonction des exigences de la vie contemporaine. « Vous avez su tenir compte, écrit à l'auteur le cardinal Andrieu, des situations nouvelles en face desquelles se trouve placée la femme et des exceptionnelles difficultés qu'elle rencontre. Mais vous avez su remettre cependant en pleine lumière la juste notion de son rôle providentiel et de sa véritable destinée. Les solutions que vous avez proposées à ces graves et délicats problèmes du Travail de la femme hors du Foyer, de sa participation à la vie civique, du partage de l'autorité familiale au Foyer, sont marquées au coin du bon sens et de la sagesse chrétienne, également éloignées de certaines intransigeances qui veulent ignorer les faits et de certaines audaces qui méconnaissent la nature créée par Dieu et l'Ordre voulu par Lui. »

Sommaire : I. L'émancipation de la Femme et le Foyer : les faits ; l'aspect moral du problème. — II. Le rôle normal et la destinée de la Femme. — III. Le Travail de la Femme (jeune fille et femme mariée) hors du foyer. — IV. La Femme et la Vie civique : en principe, en pratique. — V. La Femme et le Gouvernement du Foyer : la thèse de l'indépendance absolue de la femme ; la thèse de sa dépendance absolue. « La solution de ce délicat problème de la part à faire à la femme dans le gouvernement du Foyer est beaucoup moins d'ordre légal que d'ordre moral... L'essentiel, en ce domaine, est beaucoup moins de délimiter soigneusement, à l'aide de textes juridiques, les divers territoires de la vie domestique sur lesquels s'exerceront les pouvoirs relatifs des deux êtres humains qui doivent la régir,... que d'amener l'homme et la femme à comprendre mutuellement leur vrai rôle, à s'abandonner d'un commun accord la part d'autorité qui naturellement revient à leur mission particulière ou à leur tâche principale, et de se prêter affectueusement leur concours pour mener à bien cette œuvre qui leur est commune à tous deux. L'essentiel est qu'ils s'aiment » (p. 193).

A.-D. Sertillanges, O. P. **Ce que Jésus voyait du haut de la Croix.** — In-18 de 284 p., 12 f. — Paris, Flammarion.

Le P. Sertillanges a mis dans cet ouvrage le meilleur d'un talent aux multiples richesses : théologie, philosophie, art, poésie, littérature... Il l'a composé à Jérusalem même, lors de son séjour chez les Dominicains de l'Ecole biblique. Bénéficiant de la leçon des Lieux Saints et de ses frères savants, se recueillant en lui-même, il s'est appliqué à nous restituer, autant qu'il est possible à un homme, l'âme et les sentiments du Christ en ses dernières heures vécues sur la croix.

Livre de méditations et de quelles méditations ! Jésus voyait devant lui, à ses pieds, Sion, le Temple, le Cénacle, le mont des Oliviers, les passants, spectateurs curieux ou hostiles, ses amis, ses ennemis, son tombeau, le ciel qu'il contemple, qu'il porte en soi et qu'il va donner au Bon Larron... Quelle splendide évocation des sentiments et des émotions du Christ agonisant et vainqueur ! Sur le divin silence, — à peine entrecoupé des sept paroles rapportées par les évangélistes, mais si divinement rempli par une pensée qui domine l'humanité et la sauve, — le P. Sertillanges a tissé la trame de sa longue méditation... Certains tableaux sont de toute beauté : la description de l'agonie du Christ sur la croix (p. 211-214) est d'un réalisme génial.

Ce que Jésus voyait du haut de la Croix est un livre puissant et pathétique, unique peut-être dans la littérature catholique, parce qu'à une forme impeccable de présentation il unit la synthèse d'une connaissance approfondie de la spiritualité chrétienne et des conquêtes les plus récentes de la science biblique.

Le **Mystère de la Passion de Jeanne d'Arc (1430-1431)**, par le P. Doncœur. — In-16 de 460 p., avec de nombreuses gravures, 22 f. — Librairie de l'Art Catholique, 6, place St-Sulpice, Paris 6e.

En cette année 1931 qui ramène le cinquième centenaire de la mort de l'héroïque Pucelle, le P. Doncœur a consacré son huitième Carnet de route au « Mystère de la Passion de Jeanne d'Arc ». La chevauchée de 1429 serait incomplète sans la passion de 1431. « La *chevauchée* de Jeanne, sonore, riante, déchaînée, bouleverse les prudences et les habiletés. La *passion* de Jeanne scandalise et déroute les convenances, les respects et met en désarroi les timides... La *chevauchée* sans la *passion* est une folie ; la *passion* sans la *chevauchée* n'est qu'un scandale. » Il fallait donc raconter cette *passion* sans laquelle le récit de la *chevauchée* serait faux, serait dangereux. L'auteur a suivi Jeanne pas à pas. Son texte a été soigneusement établi au moyen des chroniques et des pièces juridiques, notamment des *Procès*, dont les éditions de J. Quicherat et de P. Champion sont si riches de renseignements. Il a fallu consulter le *Procès de réhabilitation*, qui éclaire et corrige bien des obscurités et des faussetés du *Procès de condamnation*. Les paroles de Jeanne sont rapportées fidèlement et imprimées de façon qu'elles se détachent nettement.

X... Les Novices de Notre-Seigneur. In-16 de 214 p., 9 f. — **Avant la Vêture et la Profession.** In-16 de 90 p. — Paris, Téqui.

P. Cotel et E. Jombart, S. J. **Les principes de la vie religieuse.** — In-12 de 286 p., 12 f. 50. — Louvain, Museum Lessianum ; Tours, Mame.

C. Meynckens, S. J. **Manuel pratique du religieux et du Directeur spirituel**, traduit du flamand par le P. J.-B. van der Aa, S. J. — In-18 de 384 p., 7 f. 50. — Wetteren (Belgique), J. de Meester et fils.

I. — L'auteur anonyme (une maîtresse des novices d'une Congrégation de l'Ouest de la France s'occupant d'œuvres de miséricorde) suit Notre-Seigneur dans la formation qu'il donna à chacun de ses apôtres ; du caractère et des défauts de ceux-ci, de la conduite de Jésus à leur égard, elle tire des conclusions très pratiques à l'égard des novices. Celles-ci sont donc instruites et formées selon la méthode de Notre-Seigneur : de là le titre de l'ouvrage.

Bien écrites, s'inspirant de la plus fine psychologie, remplies de sens surnaturels, ces 43 instructions de 4 à 5 pages chacune sont un modèle du genre et méritent d'être connues dans les noviciats des Communautés religieuses de femmes. Nos confrères qui ont à faire des instructions aux jeunes filles pieuses pourraient utilement s'inspirer de ces pages, en les adaptant quelque peu : les ruses et les vanités, comme

les ressources et les générosités de l'âme féminine y sont merveilleusement saisies sur le vif.

Il eût été utile qu'un prêtre un peu au courant des travaux exégétiques sur l'Evangile ait revu ces pages d'assez près. Il eût sans doute évité de présenter par ex. S. Matthieu, même avant sa conversion, comme « un homme sans foi ni loi quand il s'agissait de ses deniers » (p. 12), d'attribuer à je ne sais quelle vague « tradition » le regard que Jésus jeta sur S. Pierre après son reniement (p. 49), de placer la Transfiguration « six ou huit jours après » la vocation de Pierre et d'André au bord du lac de Génésareth (p. 115), etc.

La même plume a rédigé un opuscule plus petit, contenant 4 méditations préparatoires à la vêture et 8 méditations préparatoires à la profession religieuse, avec en plus 8 à 10 pages de « réflexions » à faire immédiatement avant chacune de ces deux cérémonies. Les méditations, de 4 à 5 pages chacune, sont proposées dans le cadre de la méthode sulpicienne, et portent sur le symbolisme et les engagements de la vêture et de la profession. Le souci de la correction des défauts rappelle l'ouvrage précédent ; mais le trait ironique a fait place ici à l'accent pieux et recueilli qui suggère à l'âme des élans vers la ferveur dans le total abandon.

II. — Ayant composé un « Catéchisme des Vœux de Religion, » le P. Cotel en fit une explication, sorte de livre du maître, destiné surtout aux Supérieurs, aux maîtres des novices, aux confesseurs. C'est cette explication que publie en 5e édition le P. Jombart. La préface qu'il place en tête du volume ne donne pas d'autres indications sur le P. Cotel ni sur ses œuvres : c'est une lacune.

L'ouvrage lui-même est un exposé théologique, appuyé en général sur la doctrine de S. Thomas. La Ire Partie traite des vœux de religion en général : nature du vœu, de la vertu de religion, état religieux et état de perfection, nature de la perfection et de la charité, moyens de perfection, raisons de la diversité des instituts religieux. La IIe Partie reprend en particulier chacun des trois vœux et en enseigne la théorie et la pratique. — Ces pages sont écrites en un style assez didactique, et doivent servir à l'étude plutôt qu'à la doctrine spirituelle.

Le P. Jombart a mis le texte du P. Cotel en harmonie avec le Code et avec les décisions romaines récentes ; dans des notes assez nombreuses, il explique, justifie et même parfois corrige la doctrine de son devancier.

III. — Après le livre du maître, voici celui du novice. Il a été composé primitivement pour les Frères coadjuteurs de la Compagnie de Jésus. Il a ensuite été modifié de manière à le rendre utile aux Frères lais, aux sœurs et aux novices de tous les Ordres religieux.

La Ire Partie, « Introduction à la vie religieuse, » parle du but du noviciat, de la perfection, des obstacles qui s'y opposent, des moyens d'y parvenir (vœux et règles). — La IIe Partie, « Vie intérieure, » enseigne 1o à bien faire les exercices de piété de chaque jour, de chaque semaine, de chaque mois, de chaque année ; 2o à bien sanctifier ses occupations journalières. Le novice trouvera, dans cette IIe Partie, une méthode de méditation, des indications pour bien entendre la messe, bien se confesser, bien communier, etc. — La IIIe Partie, « Relations avec le prochain, » donne par ex. des conseils pour les récréations, les repas, etc. — Enfin la IVe Partie, « Pratiques spéciales de piété, » donne une série de prières vocales, d'oraisons jaculatoires indulgenciées, de renseignements sur des exercices pieux (chemin de croix, vœu héroïque, scapulaires, chapelets, etc.).

Le style est simple, clair ; tout dans ces pages vise à l'utilité *pratique* d'une âme droite sans instruction théologique spéciale. Les livres de ce genre n'abondent pas, et nous croyons avoir rendu service à bien des supérieurs de communautés d'hommes et de femmes en donnant une analyse un peu détaillée de celui-ci.

Mgr E. Julien, évêque d'Arras. — **Sermons de Circonstance**. In-8 de 350 p., 15 f. — **Souhaits de Nouvel An (1918-1930)**. In-8 de 112 p. — Paris, Gabalda ; Arras, Brunet.

I. — L'éminent évêque d'Arras avait réuni dans ce recueil les meilleurs discours qu'il avait prononcés soit comme prêtre, soit comme évêque. Cinq parties : I. *Bénédictions et inaugurations ;* II. *Sermons de charité ;* III. *Allocutions patriotiques ;* IV. *Le Sacerdoce ;* V. *Le Christ et la Vierge*. Les sujets sont extrêmement variés.

II. — Chaque année, vers Noël, Mgr Julien avait l'habitude d'adresser à ses prêtres et fidèles une lettre familière pour leur exprimer ses souhaits. Là, il ouvrait son cœur et laissait courir sa plume. On trouvera réunis dans ce petit volume douze de ces « Souhaits de nouvel an ». L'évêque d'Arras s'y révèle sous un aspect imprévu, celui du père s'adressant à ses enfants. Le ton est simple, aisé, souriant, aimable.

Au cours de ses derniers mois, Mgr Julien avait témoigné le désir de recueillir ces pages, éparses dans la *Semaine Religieuse*. L'éditeur a réalisé le vœu du grand évêque et, ce faisant, a bien servi sa mémoire.

Institut Pie XI. — **La Papauté et les Questions internationales**. — In-12 de 168 p., 7 f. 50. — Paris, Bloud et Gay.

Union catholique d'Etudes internationales. — **Les Grands Problèmes internationaux de l'heure présente**. — In-12 de 256 p., 15 f. — Paris, Spes.

Georges Renard, professeur à l'Université de Nancy. **Le Droit international, la Société des Nations et les Traités de Paix**. — In-12 de 48 p., 2 f. 50. — Paris, Spes.

I. — Le problème international, envisagé au point de vue du droit et de la morale, retient de plus en plus l'attention des hommes qui observent et réfléchissent. L'Institut Pie XI, dont le rôle est d'étudier méthodiquement la pensée pontificale, a consacré tous ses cours du 4e semestre 1929-1930 à l'enseignement de la papauté sur ce point capital.

Le présent recueil contient le texte intégral des cinq leçons qui ont étudié les aspects divers des enseignements pontificaux sur certaines questions internationales. — M. l'abbé M. Debil expose *les principes moraux* qui doivent régler ces questions. Il fait appel non seulement aux textes pontificaux, mais encore aux explications qu'en ont données les auteurs les plus sûrs. — La deuxième conférence, sur *le Désarmement dans les enseignements pontificaux*, a pour auteur M. Georges Hoog. L'enseignement de Benoît XV est ici heureusement illustré par celui, plus étendu et plus complet, de Léon XIII. Nous regretterons simplement que parfois les paroles pontificales soient citées d'après des documents de seconde main. Elles sont authentiques sans doute ; mais le lecteur aimerait à retrouver facilement le document dont elles émanent. Quant aux « Actes » auxquels il se réfère directement, l'auteur oublie de nous dire qu'il s'agit des Actes édités par la Bonne Presse ; la remarque a son utilité. — *L'action médiatrice des papes depuis Léon XIII* fait l'objet d'une superbe étude de M. Louis-Alfred Pagès. Ici, la présentation est parfaite ; l'auteur parle avec une éloquence convaincue, dont, à certaines pages, l'émotion gagne le lecteur. — M. Paul Chanson étudie *les pactes internationaux conformes aux directions pontificales*. Le sujet était délicat. Existe-t-il présentement un seul pacte international, en Europe du moins, qui soit vraiment